

Cologne; livré à la circulation depuis 1843 166
 10a. De Cologne par Minden, Nanover, 336
 Hildesheim à Brunswick; en construction
 11a. De Brunswick par Magdebourg à 160
 Berlin; terminé
 12a. De Berlin à Stettin, sur la mer Baltique; totalement terminé 144
 13a. De Stettin par Stolpe, Dantzig, Elbing à Königsberg; en exécution sous la conduite des ingénieurs du gouvernement prussien 335

Longueur totale de la grande ligne européenne, de Lisbonne par Madrid, Bayonne, Bordeaux, Orléans, Paris, Bruxelles, Aix-la-Chapelle, Cologne, Hanover, Brunswick, Berlin, Stettin, Dantzig à Königsberg, trois mille quatre cent vingt kilomètres 3,420

Outre cette grande vertèbre de fer, nous voyons encore se former à travers l'Europe deux autres lignes longitudinales non moins importantes, mais beaucoup moins avancées. La première serait la ligne centrale partant de l'embouchure de la Loire et passant par Paris, arrivant au Rhin près Mayence, traversant les provinces intérieures de l'Allemagne, c'est-à-dire la Hesse, la Turinge et la Saxe, coupant la Silésie et passant par Breslau. Cette grande ligne arriverait sur le territoire polonais, près Wielun, pour se rendre, à Petricau, avec la ligne de Varsovie à Cracovie, qui est aujourd'hui en construction. De Varsovie, cette grande ligne centrale européenne devrait se prolonger à travers la Lithuanie et la Russie blanche jusqu'à Moscou et au delà, pour rencontrer la grande artère navigable des états de l'Empereur, la mère des eaux de la Russie, le Volga (en russe, Matouchka-Wolga).

Quand toutes ces lignes seront exécutées, et cela ne tardera guère, au train dont elles marchent, il est évident qu'une grande révolution s'opérera dans les communications des peuples. Les guerres, par exemple, deviendront très-difficiles ou très-courtes, et le commerce international prendra des dimensions et une activité qui effrayent l'imagination; à moins cependant que les viciades de ces belles lignes, s'écrasant comme vient de faire celui de Barentin sur le chemin du Havre, n'engloutissent des milliers de voyageurs sous leurs débris, et que les catastrophes de chemins de fer ne déciment les populations, comme autrefois la guerre, la peste et la famine.

Les classes sont très-nombreuses et très-brillantes depuis que le soleil veut bien nous payer l'arrière de la dernière saison. En Vendée surtout, on chasse le loup, le cerf et le sanglier avec toute l'appareil et toute l'ardeur du moyen âge. Fatigués de l'inaction d'une longue paix, les fils de ces grands capitaines vendéens que Napoléon nommait des géants, déchargent le trop-plein de leur bravoure sur les petites et grosses bêtes du bocage et des Marches angevines. Les derniers beaux jours des mois d'octobre, de novembre et de décembre 1843 ont vu, dans le parc Soubise et dans la forêt de Vezein des équipages de chasseurs, de piqueurs et de chiens qui se comptaient par centaines, et qu'un brillant cortège de châtellains accompagnait en calèche, à travers dix et quinze lieues de pays, jusqu'au solennel et terrible moment du dernier coup de la bête. A la tête de ces infatigables cavalcades figure ordinairement le général de La Rochejaquelein, avec sa merveilleuse balafre de la Moskowa; et rien qu'à voir la superbe façon dont il lance et domine ses chevaux et ses chiens, dont il manie la carabine et le couteau de chasse on reconnaît ce digne frère du héros vendéen, dont l'Empereur fit malgré lui un de ses meilleurs capitaines.

Le prince Albert, mari de la reine Victoria, a dernièrement acheté 3,300 fr. l'habit qui portait l'amiral Nelson à la bataille de Trafalgar. On a rappelé à cette occasion le prix exorbitant de quelques reliques illustres. L'habit de Charles XII à Pultawa fut vendu, en 1825, à Edimbourg, 500,000 francs; en 1816, lord Shaftesbury payait 16,550 fr. une dent de Newton qu'il porte encore sur une bagne. Un anglais offrit, sous la Restauration, 100,000 fr. d'une dent d'Éloïse, lorsqu'on transporta ses restes aux Petits-Augustins. Le crâne de Desartre, ô contraste! fut donné à Stockholm, en 1820, pour 99 fr.; une canne de Voltaire a été vendue 500 fr.; une veste de J.-J. Rousseau, 959 fr.; sa montre en cuivre, 500 fr. la porcelaine de Kant, 200 fr.; celle de Sterne, 5,350 francs. On se souvient enfin que le chapeau de Napoléon à la bataille d'Eylau a été acheté, en 1835, 1,920 fr. par le docteur Lacroix. Il résulte de ce relevé que les Anglais ont toujours eu la palme entre les amateurs de bric-à-brac.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Séance de Lundi 30 Mars, 1846.

M. Christie demanda si le gouvernement se proposait d'introduire une mesure concernant la Tenure Féodale, dans le Bas-Canada.
 M. le procureur-général Smith répondit qu'une loi ayant été passée dans la dernière session, pour autoriser ceux qui possèdent des terres sous la Tenure Féodale, à commuer, il pensait qu'il ne fallait pas changer cette mesure, avant d'avoir fait expérience de ses résultats.
 M. Christie proposa qu'il fût nommé un comité de 7 pour s'enquérir des dépenses que nécessitent les commutations.
 M. le procureur-général Smith dit que ces dépenses ayant été autorisées par un acte impérial, il serait inconvenable de mettre en doute leur légalité.
 M. Christie ne voulait pas mettre en doute la légalité des dépenses qu'exigent les commutations, mais connaître leur étendue, afin de voir si elles dépassaient le montant autorisé par l'acte.
 M. le procureur-général Smith.—Si l'honorable

ble membre s'était adressé au gouvernement, il aurait peut-être obtenu l'information qu'il demande.

M. Aylwin dit qu'il n'était pas satisfait des réponses de l'hon. procureur-général; il ne s'agissait pas de la légalité des dépenses, mais de leur montant.

Il se leva alors une discussion au sujet des honoraires, M. Smith prétendit qu'ils appartenait au procureur-général.

M. Aylwin.—La question des honoraires s'éleva lorsque j'avais l'honneur d'être officier du gouvernement sous l'hon. membre pour Terrebonne. Son honorable ami, alors procureur-général, refusa de recevoir ces honoraires, et lui M. Aylwin, y acquiesça pour deux raisons, premièrement, parce qu'il (M. L.) était son supérieur, et ensuite parce qu'il pensait que M. Lafontaine faisait bien. Mais les honoraires s'accumulèrent, et furent alors remis entre les mains du secrétaire provincial; je ne suis ce qu'ils sont devenus ensuite. Le gouvernement devrait se passer de ces dépositions; l'intention de l'acte impérial n'était pas d'empêcher les commutations par des honoraires exorbitants.

M. Smith, dit qu'il n'était pas vrai que son prédécesseur eût refusé de prendre les honoraires dont il était question.

M. Lafontaine, répondit que M. Smith, avait probablement reçu cette information de son clerc mais qu'elle n'était pas correcte. En acceptant sa place, il (M. L.) avait continué à employer le même clerc que son prédécesseur; et ayant été quelque temps malade, les honoraires furent reçus par son clerc; mais aussi qu'il connut ce qui en était il avait ordonné de faire cesser cette pratique.

Mardi, le 31 mars, 1846.

Bill des Notaires.—M. Laurin, dit qu'il ne s'était pas d'abord proposé d'introduire de nouveau cette année un bill pour régler la profession de notariat, mais que le bill introduit par l'hon. président du conseil avait produit, et à juste titre, un tel mécontentement qu'il se voyait comme forcé de présenter de nouveau le sien, afin d'empêcher l'adoption de celui du président du conseil. L'hon. président prétendait que son bill devait remédier à l'ignorance des notaires; mais il était facile de voir que ce n'était pas du tout le cas; ce bill ne prenait pas la profession dans son origine; la plupart de ses clauses ne renfermaient que la répétition de quelques lois déjà existantes, il ne présentait rien qui fût de nature à améliorer la profession; tout y était inutile ou mesquin, en un mot, ce n'était que les énébrations du cerveau affaibli du vénérable président. C'est pourquoi, il (M. Laurin) se voyait obligé d'amener devant la chambre ce bill qui n'était pas comme celui de l'hon. président, son chef-d'œuvre en ce genre, mais qui était dû à MM. Girouard et Lafontaine.

M. Berthelot. Il paraît que l'hon. président a cru que lui seul entendait la législation. Je suis pourtant d'avis que la mesure introduite par l'hon. membre pour Labrière, est infiniment meilleure que le bill de l'hon. président qui n'est qu'un assemblage de mots inutiles, et qui ne renferme pas une idée nouvelle. Le dernier clerc avouait on notaire connaît tout ce que contient ce bill. Je défie l'hon. président de me citer une seule clause de son bill que je ne puisse trouver dans les dispositions de quelques lois déjà existantes. Il lui sied mal d'essayer de faire rejeter de cette chambre une mesure qui avait été introduite par un jeune homme qui n'a peut-être pas, il est vrai, son expérience, mais qui représente un grand comté et montre un zèle constant pour son pays, pour lui en substituer une autre pleine d'innuities et de minuties. M. Viger nous a fait un discours sur les fraudes qui sont venues à sa connaissance personnelle, et il n'en dit pas un mot dans son bill. La seule cause qui a porté M. Viger à introduire de nouvelles lois pour régler la profession de notariat, est qu'il n'avait pas étudié celles qui existent déjà; et le fait est que bien souvent la paresse est telle dans des individus qu'ils n'aiment mieux faire des bills qui ne pourvoient à rien du tout, que d'étudier les lois en force.

M. Cauchon, suggérait, afin d'éviter les contradictions que les deux bills fussent soumis au même comité. Il suggérait aussi à MM. Viger, et Laurin, de considérer attentivement un sujet d'une aussi grande importance. Les lois doivent être minutieusement considérées, et l'on doit législater le moins possible. Puisque le vénérable Président nous parle si souvent de son amour de la patrie, il devrait faire attention aux résultats que peuvent produire des lois faites trop précipitamment. Il est vrai que la profession du notariat a besoin d'amélioration. Il importe surtout que l'on améliore la moralité et l'éducation des notaires, et qu'on rende la profession plus respectable. Il y a des notaires qui rivalisent la profession; on en voit qui font des actes pour 30 sous et même pour 15 sous; la science ne devrait pas être appréciée à un si bas prix, mais il suggérait à M. Laurin, de ne pas presser son bill, et à M. Viger de soumettre le sien au même comité, afin qu'il fasse un choix sur les deux.

M. Viger dit qu'il ne voulait que relever les expressions dont s'étaient servis quelques honorables membres ce jour là, et dans la discussion précédente, et faire remarquer qu'elles étaient bien loin de répondre à la dignité des fonctions dont les honorables membres étaient revêtus. Il demandait ce que l'on devait penser de traits d'éloquence comme ceux de la « chétive mesure, l'avorton le bill, l'affaissement du cerveau du président du conseil? » et autres expressions de même nature. Il faisait remarquer que si les honorables membres ne le respectaient pas lui-même, ils devraient quelques égards à la situation dans laquelle il se trouvait placée: que les honorables membres devaient sentir, comme il le leur avait déjà fait remarquer qu'ils devaient s'abstenir de tenir

un semblable langage, pour l'honneur de cette chambre, pour l'honneur de leur pays, pour leur propre honneur.

Jeudi 2 avril 1846.

Élection contestée d'Oxford.—M. Smith de Frontenac, en faisant motion que la pétition de M. Riddell au sujet de l'élection contestée d'Oxford fût renvoyée au comité des privilèges et élections dit que lorsqu'il avait introduit la pétition pour la première fois, le comité des privilèges n'était point formé, et pendant quelques jours ensuite, la chambre s'étant occupée d'une autre question relative au comité de l'élection, il n'avait pas voulu pendant la discussion sur cette question, presser la présente motion.

L'hon. M. Baldwin doutait que la chambre pût accueillir la pétition, il pensait que le comité nommé pour examiner l'élection avait seul le pouvoir de décider cette question comme toutes les autres qui s'élevaient pendant l'enquête.

M. l'Orateur dit que, si le comité avait autorité pour décider cette question, la chambre ne l'avait pas.

M. Smith de Frontenac.—Voici la question, M. Riddell se plaint qu'un ordre de cette chambre qui enjoignait d'échanger les listes des électeurs n'a pas été exécuté.

M. Johnson dit qu'il n'y avait devant la chambre aucune preuve à l'appui des faits allégués dans cette pétition; il ne comprenait pas ce qu'on voulait faire; il regardait comme un simple mouvement politique de faire sortir un homme et d'en faire entrer un autre; il serait le dernier à donner un vote d'élection pour le monsieur qui contestait l'élection, mais il serait aussi le dernier à refuser de lui rendre justice.

M. Williams.—Il est très-clair que la chambre ne saurait prendre cette pétition en considération; le comité de l'élection contestée a seul ce pouvoir.

M. Gowan ne voyait aucune obligation à la motion, il la croyait très-à-propos. Si la chambre doutait qu'elle pût accueillir la pétition, c'était au comité des privilèges de s'enquérir des faits et d'en faire rapport à la chambre.

L'hon. M. Morin.—Le comité des privilèges et élections est un reste du vieux parlement du Bas-Canada; ce n'est un comité d'élections qu'en autant que ces élections ont rapport aux privilèges de cette chambre.

L'hon. M. Baldwin dit que la chambre devait se rappeler que le nom de comité des privilèges et élections se rapportait à une époque antérieure à l'acte de Grenville.

M. Moffatt pensait que l'Orateur n'avait pas encore donné une opinion décidée. Il (M. Moffatt) était en doute sur la question et n'était pas préparé à donner un vote sur le sujet de savoir si c'était la chambre ou le comité d'élection qui devait considérer la pétition, et il voyait que plusieurs autres honorables membres étaient aussi embarrassés que lui; il était donc préférable de renvoyer la pétition au comité des privilèges qui en ferait ce qu'il voudrait.

L'Orateur sentait qu'il était de son devoir de déclarer qu'il pensait que la chambre ne pouvait accueillir la motion; la chambre avait transféré au comité de l'élection tous ses pouvoirs relatifs à une élection contestée. Il trouvait que c'était l'opinion du procureur-général d'Angleterre; il allait lire cette opinion, donnée dans un cas absolument semblable à celui qui était devant la chambre.

L'hon. Orateur lut alors l'opinion et le cas auxquels il faisait allusion, tirés du *Mirror of Parliament*.

Après la décision de l'Orateur, M. Gowan se leva pour parler, mais la chambre cria « chair, chair ».

L'Orateur dit que si l'on en appelait à la chambre de sa décision, il ne devait y avoir aucun débat.

M. Gowan dit qu'il en appelait.

La division ayant eu lieu, il y eut 58 voix pour la décision de l'Orateur, et 13 contre, y compris celle de M. Viger.

Bill d'Agriculture du B.-Canada.—M. Watts dit que les résolutions qu'il présentait avait pour but de légaliser les sociétés d'agriculture qui avaient été formées après le temps spécifié dans l'acte.

M. Scott pensait que la question était trop importante pour en disposer de cette manière; c'est pourquoi il était d'opinion que le comité se levât et rapportât progress.

M. Watts.—Durant l'espace de trente ans avant l'Union, la législature du Bas-Canada passa des bills d'agriculture tous les deux ou trois ans, mais aucun d'eux n'avait réussi; il n'y a que celui de la dernière session. Presque tous les comtés des districts de Montréal, Trois-Rivières, et St. François, et plusieurs de Québec ont établi des sociétés sous cet acte. Il ne désirait par conséquent rien changer. Il ne voulait que remédier à une erreur du bill, et permettre aux sociétés de dépenser leur argent, si elles le jugeaient à propos, à améliorer leurs produits, au lieu de donner des premiums. Beaucoup de Canadiens-français liés avec les sociétés d'agriculture, désiraient aussi cette altération.

M. H. Smith était fâché que tous les comtés du Bas-Canada n'eussent pas pris avantage de ce bill. Dans le Haut-Canada, on avait formé des sociétés d'agriculture, et tous avaient souscrit librement.

M. Aylwin dit qu'il devait informer l'honorable membre que la raison qui avait empêché les Canadiens-français de profiter de ce bill, c'est que les statuts ne leur étaient parvenus que cinq ou six mois après être parvenus entre les mains des habitants des autres origines.

Les résolutions de M. Watts furent remportées.

assez de membres du Haut-Canada, où les griefs au sujet de la poste étaient le plus monstrueux. Le plus grand sujet de plaintes dans le Haut-Canada était la manière dont on y conduisait le département de la poste. Il y a quelque temps un jeune monsieur arriva d'Angleterre, et de son propre mouvement fixa un bureau de poste dans un Township du Comté de Leeds, dans un endroit éloigné, à deux milles du siège du Palais de Justice et de l'École normale, malgré une pétition du peuple, les vœux exprimés du Juge du District et l'opinion du Conseil Municipal; et lorsque lui, (M. Gowan) s'adressa à M. Stayner pour empêcher cet abus, il (M. St.) répondit que le jeune monsieur était son conseiller et qu'il ne pouvait pas intervenir dans cette affaire. Il désirait donc que des personnes qui connaissent ces abus, fissent partie du Comité, afin qu'elles pussent faire entendre que le Haut-Canada ne voulait pas souffrir plus longtemps sous ce rapport.

M. Lafontaine dit qu'il n'était pas fâché d'entendre l'hon. membre pour Leeds parler des abus du bureau de poste dans le Haut-Canada, parce qu'il espérait que les plaintes du Haut-Canada conduiraient à une réforme du bureau de poste dans toute la province; il était bien connu que les plaintes du Bas-Canada seul n'avaient aucun poids; les Canadiens n'étaient point admis dans ce département et n'y avaient aucune influence. Il n'y avait pas longtemps qu'un jeune monsieur, protégé du Président du Conseil, s'était adressé à lui au sujet du traitement qu'il avait reçu au bureau de poste; il avait d'abord été employé au bureau du secrétaire provincial, ensuite on lui avait dit qu'il serait admis au bureau de poste; il avait été admis en effet mais n'y était resté que deux mois. C'était un exemple de la considération dont jouissaient les Canadiens dans le bureau de M. Stayner. Il pensait que M. Stayner ferait mieux de s'appliquer à réprimer les abus qui régnent dans son département que d'écrire des lettres pour augmenter les dissensions dans les élections, comme il avait fait à Beauharnois en 1844, et dans le comté de Drummond, dans la dernière élection, comme il (M. L.) en avait été informé par M. Watts.

M. Aylwin désirait rencontrer les vœux de l'hon. membre pour Leeds, et il avait obtenu de l'honorable membre pour Gaspé d'effacer son nom, pour y substituer celui de M. Gowan. Il consentait aussi à se retirer lui-même pour faire place à quelque membre du Haut-Canada que voudrait bien suggérer M. Gowan.

Le comité consentit à ce que M. Gowan fut substitué à M. Christie.

PROCEDES.

Jeudi, le 2 avril.

M. l'Orateur met devant la chambre un état des affaires de la manufacture de coton de Sh. Brooke.

Et les rapports des sociétés d'agriculture du Haut et du Bas-Canada.

42 pétitions sont présentées.

Les suivantes sont lues:—

De Mgr. Gaulin, supérieur du collège de l'Assomption demandant une aide ordinaire pour cette institution.

De S. S. Foster, et autres, directeurs de l'aradémie de Shelton, pour une aide pécuniaire.

De G. M. Boswell, et autres, demandant à être incorporés pour construire un rail-road, de Coloung à Kingston.

Du colonel A. W. Light, et autres, demandant à être incorporés pour construire un rail-road de Woodstock aux ports Barwell et Rowan.

De J. Tomlinson, et autres, demandant que le bureau des travaux soit autorisé à pointer une certaine partie du chemin entre Markam et Toronto.

Des syndics du chemin de Longueuil et Charabily, demandant que le chemin qui conduit à la traversée de Longueuil soit mis sous leur contrôle, et que le steamboat traverser soit exempté des taxes.

De W. Robins, et autres, demandant à ouvrir un chemin entre Standford et Grantham, dans Drummond.

De A. Savigni, et autres, de St. Antoine de Tilly, demandant le rappel des ordonnances relatives aux chemins d'hiver, dans les districts de Québec, de Gaspé et de Portneuf.

Du Rev. R. S. Burrage, de Québec, demandant à être indemnisé pour perte soufferte par lui en achevant une bâtisse pour des fins publiques.

De G. O'Kill Stuart, et autres, demandant à être incorporés pour construire un rail-road entre Québec et Melbourne.

De H. Jessup, et autres de Québec, demandant que certains règlements de cette ville, pour prévenir les incendies, deviennent permanents.

De John Egan, et 1145 autres, demandant que le comté de l'Ottawa forme un district séparé.

De E. Perrault, et autres, navigateurs du Saguenay.

De James Dean et autres.

Plusieurs pétitions des membres de l'Église d'Angleterre, relatives aux réserves du clergé.

Sur motion de M. Dickson, le comité de l'élection contestée de Middlesex a la permission de s'ajourner jusqu'au 20 avril.

M. Bertrand est rapporté absent du comité de l'élection d'Oxford, et est sommé de paraitre à sa place demain.

M. Laurin présente un bill pour rappeler certaines ordonnances relatives aux chemins d'hiver, en autant qu'elles concernent les districts de Québec, Gaspé, et partie de celui des Trois-Rivières, seconde lecture à mercredi.

M. McDonell de Stormont présente un bill pour étendre les dispositions de l'acte touchant la vente des terres publiques et pourvoir à un arrangement final des réclamations de terres.

Sur motion de M. Merritt, la chambre passe une adresse pour avoir un état du montant dépensé pour le maintien de la police, en 1845, spécifiant le nombre d'employés dans chaque canal, et leurs salaires, ainsi qu'un rapport semblable pour 1843 et 1844.

Sur motion de M. Watts, la chambre se forme en comité pour examiner s'il est expédient d'amender l'acte 5e Vict. chap. 53, pour l'encouragement de l'agriculture dans le Bas-Canada, et plusieurs résolutions sont passées à cet effet.

Sur motion de M. Aylwin, une adresse est ordonnée, priant que le résultat de l'inspection de la rivière St. Charles soit mis devant la chambre.

M. Aylwin fait aussi motion qu'une adresse soit présentée à Son Excellence, le prince d'York, pour former cette chambre des démarches qui ont été faites par le bureau des travaux pour compléter la navigation de la rivière Richelieu, et des raisons pour lesquelles, l'appropriation faite à cet effet par l'acte 4 et 5 Vict. n'a pas été dépensée.

Sur motion de M. Aylwin le comité du département des postes est composé de MM. Aylwin, Baldwin, Moffatt, Morin, Robinson, Hale, Gowan, Williams et Leslie.

M. Smith de Frontenac fait motion que la pétition de Robert Riddell, écrivain, membre assermenté par Oxford, se plaignant que la liste des électeurs auxquels il a été fait des objections, n'ayant pas été servie conformément à l'ordre de cette chambre, elle s'il référée au comité des privilèges et élections.

M. l'Orateur décide que la motion est hors d'ordre. Un appel étant fait à la chambre, de la décision de l'Orateur, la division a lieu comme suit:

Pour la décision de l'Orateur.—MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boulton, Boullier, Brooks, Cameron, Cawdon, Cayler, Chabot, Chalmers, Chauveau, Christie, Cummings, Desautels, DeWitt, Di kon, Drummond, Drummond, Erncliffe, Foster, Guillett, Hale, Jessup, Johnson, Lacoste, Lafontaine, Lanier, LaTerrière, Lamoignon, L'abbé, Macdonald (Glenary), Macdonell (Stormont), Macdonell (Dundas), McConnell, Merritt, Mitchell, Meyers, Morris, Morin, Nelson, Petrie, Prince, Price, Robinson, Roblin, Rossseau, Scott, Seymour, Smith (Westworth), Stewart (Bytown), Stewart (Frontenac), Tsché, Tschereau, Thompson, Webster, Williams.—26.

Contre la décision.—MM. Cudde, Duly, Duggan, Gowan, Hall, Macdonald (Cura-va), Macdonald (Kingston), Moffatt, Sherwood (Brookville), Sherwood (Toronto), Smith (Frontenac), Smith (Sol-géné), T'ceer.—13.

Le bill pour révoquer les Saucers de la Charité est une seconde fois, et référée au comité des bills privés.

M. Latérière est ajouté au comité de la pétition des sauvages de Saint-Régis.

Vendredi, 3 avril.

51 pétitions sont présentées.

Les pétitions suivantes sont lues.

Six pétitions des membres de l'Église d'Angleterre, demandant que les réserves du clergé soient mises sous le contrôle de la société de l'Église.

Du révd. Messire Hudon, chanoine titulaire de la cathédrale de Saint-Jacques de Montréal, etc., demandant que les religieuses du Bon-Pasteur soient incorporées.

De Mme A. Bouchette, veuve de feu J. Bouchette, écrivain, arpenteur-général du Bas-Canada, demandant qu'une réclamation de £1000 par feu son mari contre la légation des Indes soit réglée.

Des directrices de l'asile catholique des orphelins, pour une aide pécuniaire.

Du révd. C. Larocque et autres commissaires d'école, de la paroisse de Saint-Jean l'Évangéliste, que la balance non réclamée des notes pour l'éducation en 1842 et 1843, soit mise à leur disposition.

De A. Vanandaigne, écrivain, président de la société d'agriculture de Vercheres, pour des amendements à l'acte de la 5e Vict. chap. 53.

Du conseil municipal de Beaufort, pour l'amélioration des chemins.

De Peter Buchanan et autres, demandant à être incorporés pour construire un chemin de fer de H. Milton à Toronto.

De J. Felton et autres demandant une aide pour compléter le chemin de Stanstead à Shebrooke.

Des mêmes, pour réparer le pont de la Rivière St. Jean-François, à Sherbrooke, et pour améliorer le chemin de fer du township d'Ireland à Québec.

De T. Atkins, inspecteur des poids et mesures à Québec, pour des amendements à la Loi qui règle les poids et mesures.

De Sir Allan McNab et autres, demandant à étendre les limites de Hamilton, et à augmenter les pouvoirs de la corporation.

De Mme Marz, Havener, pour une pension, son mari ayant été tué à Odelltown, pendant la rébellion.

Du révd. J. Paquin et autres, des Deux-Montagnes, pour certains amendements à l'acte d'agriculture de la dernière session.

De la corporation du collège de Saint-Hyacinthe pour une aide pécuniaire.

Du Bureau du Commerce de Montréal, demandant le rappel du droit provincial sur le blé, la farine et les autres articles payant maintenant un droit de un par cent et qu'un droit additionnel soit imposé sur les spiritueux de manufacture domestique.

De Sir James Stuart, baronet, et Nicolas Austin de Bailton, pour la passation d'un acte à l'égard de certains portions de terres possédées par eux en commun.

De Thomas Nelson et autres demandant à être incorporés pour fournir le griz à la cité de Montréal à un prix raisonnable.

De la société de Bienfaisance des Dames de Montréal, pour une aide pécuniaire.

De la compagnie du Havre Branté, pour renouvellement de sa charte.

De l'Archevêque de Québec et autres, demandant que des mesures soient prises pour pourvoir à une prison plus commode pour le district de Québec.

Les pétitions suivantes sont référées.

Plusieurs pétitions relatives aux réserves du clergé.

Des habitants des Deux-Montagnes relativement aux sociétés d'agriculture.

Du révd. Adam et autres, au comité des bills privés.

De R. E. Burns, écrivain, au même.

De R. Atkins, de Québec.

De G. M. Boswell et autres, au comité des chemins de fer.

De Mme Havener, au comité des bills privés.

Du révd. H. Hudon, supérieur de l'institution du Bon Pasteur, au comité des bills privés.

De la corporation de Niagara.

De Richardson et autres.

M. Bertrand est encore rapporté absent du comité de l'élection contestée d'Oxford, et le comité est autorisé à procéder à l'élection sans lui.

M. Merritt fait un rapport favorable relativement à la pétition de S. Dereaux et autres, pour construire un pont suspendu sur les chutes de Niagara.

M. Morin, du comité des bills privés, rapporte favorablement sur les pétitions de J. Grubb et autres de Gaspé; de A. Perrault et autres de Montréal; et que W. Burns et autres de Beauharnois, ne s'étaient pas conformés aux ordres perennuels de la chambre.

M. Cayley met sur la table les comptes publics pour 1845.

Sur motion de M. Prince, le tems où la chambre cessera de recevoir des pétitions pour bills privés, est fixée à vendredi, le 10 courant.

Sur motion de M. Christie, un comité est nommé pour s'enquérir de l'état des records, journaux, documents et autres papiers appartenant au ci-devant parlement du Bas et du Haut-Canada, et au parlement de cette province, et des précautions à prendre pour les mettre en sûreté; et aussi de l'état des registres judiciaires, records, archives, et papiers appartenant aux Cours de Justice dans le Bas-Canada, sous la garde des greffiers, protonotaires, greffiers de la couronne, greffiers de la paix, shériffs, etc., de cette partie de la province; et suggérer les mesures à adopter pour les mettre en sûreté—lequel comité se composera de MM. Christie, Aylwin, Hale, Chabot, Ménéau, Drummond et Williams.

Sur motion de M. Merritt, une adresse est passée pour